

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 28 janvier 2005
(convocation du 17 janvier 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Janvier Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. TOUTON Elisabeth
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. VALADE Jacques à M. CAZABONNE Alain
M. BANDEL Jean-Didier à M. NEUVILLE Michel
M. BOCCHIO Claude à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CANOVAS Bruno à Mme PUJO Colette (à compter de 10 h 00)
Mme CASTANET Anne à Mme JORDA DEDIEU Carole (jusqu'à 10 h 15)
Mme CAZALET Anne-Marie à M. QUANCARD Joël (jusqu'à 11 h 10)

M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry
Mme. DELAUNAY Michèle à M. RESPAUD Jacques
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. DUTIL Silvère à M. MERCIER Michel
Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 11 h 00)
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. HOURCQ Robert à M. ANZIANI Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. DARCHE Michelle
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. SIMON Patrick à M. BANAYAN Alexis (à compter de 11 h 00)
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Fourniture de Matériaux de voirie - Lot N°1 Bétons et Grave ciment - Marché N°04 057U - Avenant N°1 - Autorisation de signer

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Notre Etablissement a été amené à conclure avec L'entreprise BETONS 33, le Marché N° 04 057U "Fourniture de Matériaux de voirie", dont le Lot N°1 concerne la fourniture de Bétons et Grave ciment.

Ce marché fait référence à la norme NF XP P 18-305, qui a été remplacée par la norme NF EN 206-1.

L'Entreprise étant de ce fait amenée à modifier son système informatique de fabrication et de facturation, il y a lieu d'adapter les intitulés de prix du bordereau du marché en cause selon le tableau de concordance suivant :

	DESIGNATION DES PRODUITS	
	(norme NF XP P 18-305)	(norme NF EN 206-1)
1	BETON BCN - CPJ - CEM II / 32,5 - B 16 0/20	BETON BPS C16/20 - CEM II / 42,5 - 0/20
2	BETON BCN - CPJ - CEM II / 32,5 - B 20 0/20	BETON BPS C20/25 - CEM II / 42,5 - 0/20
3	BETON BCN - CPJ - CEM II / 32,5 - B 25 0/20	BETON BPS C25/30 - CEM II / 42,5 - 0/20
4	BETON BCN - CPJ - CEM II / 32,5 - B 30 0/20	BETON BPS C30/37 - CEM II / 42,5 - 0/20
5	MORTIER 0/3	PS MORTIER 0/3
6	GRAVE-CIMENT	PS GRAVE-CIMENT

Par ailleurs, afin de tenir compte de l'évolution des tâches et de faciliter la mise en œuvre de ces matériaux dans certaines conditions, il est nécessaire pour notre Etablissement de disposer d'un béton de granularité 0/10, en sus de ceux de granularité 0/20 prévus au

marché 04 057U et dont le coût s'avère supérieur de 4,50€HT/m³, correspondant au surcoût de fabrication des granulats 0/10 et du supplément de ciment.

Ceci implique la création de 4 prix supplémentaires (Prix 7 à 10), s'établissant comme suit:

N° DE PRIX	DESIGNATION DES PRIX Prix d'application en lettres exprimés en Euros	UNITE	PRIX H.T. en €uros
7	<u>BETON BPS C16/20 - CEM II / 42,5 - 0/10</u> Fourniture en centrale Le mètre cube	m^3	71,11
8	<u>BETON BPS C20/25 - CEM II / 42,5 - 0/10</u> Fourniture en centrale Le mètre cube	m^3	73,15
9	<u>BETON BPS C25/30 - CEM II / 42,5 - 0/10</u> Fourniture en centrale Le mètre cube	m^3	74,73
10	<u>BETON BPS C30/37 - CEM II / 42,5 - 0/10</u> Fourniture en centrale Le mètre cube	m^3	79,43

La mise en œuvre des dispositions précitées nécessite la signature de l'Avenant N°1 au marché 04 057U, étant précisé que les montants de ce dernier restent inchangés.

En application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier relatif à cet avenant est consultable par les élus communautaires à l'Hôtel de la Communauté au Service des Marchés Publics (13^{ème} étage).

Nous vous demandons en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir:

- entériner le projet d'Avenant N°1

et autoriser Monsieur le Président :

- à signer l'Avenant précité avec l'entreprise BETONS 33
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 janvier 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
11 FÉVRIER 2005

MARCHE 04057U ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX ET L'ENTREPRISE BETONS 33**Fourniture de Matériaux de voirie - Lot N°1 Bétons et Grave ciment
Avenant N°1****EXPOSE DES MOTIFS**

La COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX a été amenée à conclure avec L'Entreprise BETONS 33 (SIRET 424 989 853 00025), le Marché N°04 057U "Fourniture de Matériaux de voirie", dont le Lot N°1 concerne la fourniture de Bétons et Grave ciment.

La nécessité d'adapter le marché à de nouvelles normes, d'une part, et l'expression par la Communauté Urbaine de nouveaux besoins en variétés de produits, d'autre part, conduisent à la nécessité de conclure cet avenant N°1 au Marché N° 04 057U, selon les dispositions suivantes:

ARTICLE 1

Le marché N°04 057U fait référence à la norme NFP 18-305, qui a été remplacée par la norme NF EN 206-1 relative aux bétons.

L'Entreprise étant amenée de ce fait amenée à modifier son système informatique de fabrication et de facturation, il y a lieu d'adapter les intitulés de prix du bordereau du marché en cause selon le tableau de concordance suivant :

DESIGNATION DES PRODUITS		
	(norme NF XP P 18-305)	(norme NF EN 206-1)
1	BETON BCN - CPJ - CEM II / 32,5 - B 16 0/20	BETON BPS C16/20 - CEM II / 42,5 - 0/20
2	BETON BCN - CPJ - CEM II / 32,5 - B 20 0/20	BETON BPS C20/25 - CEM II / 42,5 - 0/20
3	BETON BCN - CPJ - CEM II / 32,5 - B 25 0/20	BETON BPS C25/30 - CEM II / 42,5 - 0/20
4	BETON BCN - CPJ - CEM II / 32,5 - B 30 0/20	BETON BPS C30/37 - CEM II / 42,5 - 0/20
5	MORTIER 0/3	PS MORTIER 0/3
6	GRAVE-CIMENT	PS GRAVE-CIMENT

ARTICLE 2

Afin de tenir compte de l'évolution des tâches et de faciliter la mise en œuvre de ces matériaux dans certaines conditions, il est par ailleurs nécessaire pour la Communauté Urbaine de disposer d'un béton de granularité 0/10, en sus de ceux de granularité 0/20 prévus au marché et dont le coût s'avère supérieur de 4,50€HT/m3, correspondant au surcoût de fabrication des granulats 0/10 et du supplément de ciment.

Ceci implique la création de 4 prix supplémentaires (Prix 7 à 10), s'établissant comme suit :

N° DE PRIX	DESIGNATION DES PRIX Prix d'application en lettres exprimés en Euros	UNIT E	PRIX H.T. en €uros
7	BETON BPS C16/20 - CEM II / 42,5 - 0/10 Fourniture en centrale Le mètre cube	m ³	71,11
8	BETON BPS C20/25 - CEM II / 42,5 - 0/10 Fourniture en centrale Le mètre cube	m ³	73,15
9	BETON BPS C25/30 - CEM II / 42,5 - 0/10 Fourniture en centrale Le mètre cube	m ³	74,73
10	BETON BPS C30/37 - CEM II / 42,5 - 0/10 Fourniture en centrale Le mètre cube	m ³	79,43

ARTICLE 3

Les montants minimum et maximum du marché 04 057U restent inchangés, ainsi que les autres dispositions de celui-ci.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux

Pour l'Entreprise

Le Président